

OFFRE PARTENAIRE



Assurance retraite, préparez dès aujourd'hui votre pension complémentaire pour mieux en profiter le moment venu.



DEMANDER UNE OFFRE ASSURANCE ÉPARGNE-RETRAITE

Impact positif sur votre déclaration d'impôts

Durant toute la durée du contrat vous pouvez déduire le montant de vos primes suivant l'article 111 bis L.I.R. :

- ◆ maximum 3200€ par an
- ◆ indépendamment de l'âge et de la situation maritale

Rendements attractifs, sécurisation et taux garanti

- ◆ Une partie de votre épargne est placée sur les marchés financiers pour vous faire profiter de rendements à fort potentiel
- ◆ Diminution progressive de votre exposition au risque au fur et à mesure que vous approchez de la retraite
- ◆ Une partie de votre épargne est placée sur un support à taux garanti de 1,25% avec participation aux bénéfices

Choix de la prestation à la retraite

Au terme du contrat, vous choisissez :

- ◆ le versement de votre capital en une seule fois
- ◆ la conversion de votre capital en rentes mensuelles viagères
- ◆ les retraits
- ◆ ou une combinaison

Un accompagnement dédié

En tant que membre de l'Amicale, Joel Simon est à votre disposition pour vous conseiller et répondre à toutes vos questions. Ensemble, vous évaluez vos besoins pour trouvez une solution adaptée à vos objectifs.